

218C1831
FR0000130213-FS1078

13 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LAGARDERE SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2018, complété notamment par un courrier reçu le 13 novembre, la société Schroders Plc (1 London Wall Place, Londres, EC2Y 5AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 9 novembre 2018, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle¹, le seuil de 5% du capital de la société LAGARDERE SCA et détenir 6 428 119 actions LAGARDERE SCA² représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,62% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LAGARDERE SCA sur le marché.

¹ Schroders Plc est la société mère de la société Schroder Administration Limited, société holding détenant l'intégralité des participations du groupe Schroder, en ce compris la Schroder International Holdings Limited, qui est la société mère des sociétés Schroder Investment Management Limited et Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited, lesquelles sont des gestionnaires de fonds discrétionnaires détenant des actions indirectement pour le compte de clients par l'intermédiaire de fonds dont elles assurent la gestion, étant précisé que le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote (auquel cas les actions concernées ne sont pas incluses). Le déclarant a précisé que la société Schroders Plc et ses filiales ne détiennent aucune action LAGARDERE SCA à l'exception des actions détenues par Schroder Investment Management Limited et Schroders Investment Management (Hong Kong) Limited telles que déclarées dans la présente déclaration.

² Dont 561 736 CFD sans échéance portant sur autant d'actions LAGARDERE SCA.

³ Sur la base d'un capital composé de 131 133 286 actions représentant 177 482 302 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.